

## St Off en Trail

# RÈGLEMENT

## 6ÈME ÉDITION DU 29-30 OCTOBRE 2022

Contacts :

@ : [stoffentrail@gmail.com](mailto:stoffentrail@gmail.com)

Site : [stoffentrail.com](http://stoffentrail.com)



**ST OFF EN TRAIL.** offre un ensemble de courses et de randonnées destiné à un large public passionné de plein air, vert pâturage et montagne.

Néanmoins, certains parcours proposés, disputés sur un terrain naturel et préservé (*Géopark des Bauges, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO*) comportant un certain nombre de caractéristiques techniques propres au milieu montagnard, invitent chaque participant à prendre connaissance de ce règlement, de le respecter, afin de permettre à cette course de conserver l'esprit trail.

En ce sens, **chaque coureur doit prendre en compte dans sa préparation la longueur, le dénivelé et la difficulté du parcours choisi.**

**Il veillera**, en tout lieu et à chaque instant sur sa course, à **respecter la nature** (respect de la faune et la flore, jet de déchet formellement interdit, limiter les nuisances sonores) **et le parcours** (modification ou détérioration du balisage interdits, coupe délibérée hors du parcours / du chemin balisé proscrite...) **ainsi que l'ensemble des directives de course** définies par les organisateurs, notamment en présentant obligatoirement son matériel obligatoire lors de la réception de son dossard.

**Si nous constatons un non-respect de ces règles, le coureur, l'équipe et/ou le marcheur concerné(e)s seront immédiatement disqualifié(e)s.**

Au plaisir de vous compter parmi nos heureux participants,

Sportivement,

La Team **ST OFF EN TRAIL !**

\* **Règlement Synthétisé** (Cf. site internet [stoffentrail.com](http://stoffentrail.com) + plateforme d'inscription « [Un Autre Sport](#) ». Pour la version complète et détaillée, lire les articles suivants, merci)

## \* **Article 1 : Organisateur**

**ST OFF EN TRAIL.** est organisé par l'Association du même nom (association loi 1901) en partenariat avec le Sou des Écoles et le Comité des Fêtes de la commune de St Offenge (Savoie, Bauges).

## \* **Article 2 : Epreuves et parcours**

**ST OFF EN TRAIL.** est une course pédestre de moyenne montagne se déroulant dans le massif des Bauges. Il est composé de 6 parcours, à grande majorité sur sentiers et s'effectuant en boucle : Trail des Crêts de Bange - Le **TCB** -, Trail des Coteaux en Solo ou Relais à 2 - Le **TDC** -, La Speed Trail des Coteaux - le **STC** -, La UpDown -la **UD** - (nocturne sportive et festive), La Marche des Ruisseaux - La **MR** - et La Petite Marche des Ruisseaux - La **PMR** -. À cela viennent s'ajouter les courses enfants dits Mini Trail des Cabro - Le **MTC** - : 4 courses de 1 à 5km.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site [stoffentrail.com](http://stoffentrail.com) sur lequel tous les parcours sont détaillées et visualisables.

Les parcours sont balisés et sécurisés. Le balisage est effectué avec de la rubalise biodégradable et des fanions directionnelles de couleur différentes selon les parcours. Un balisage spécifique sera mis en place sur les passages délicats des parcours (ex.: main courante sur les passages les plus délicats...).

**N.B :** Le parcours relais **TDC** s'effectue par équipe de 2 coureurs. L'épreuve se déroule sur le même parcours en 2 étapes (coureur n°1 -> 6km / 235+ et le coureur n°2 -> 11km / 735+). Un échange de dossard se fera après que le coureur n°1 aura franchi le portique d'étape situé au kilomètre 6. Le coureur n°2 ne pourra partir qu'après avoir replacé en évidence son dossard et seulement après que le juge lui en ait donné l'autorisation.

***L'arrivée finale se fera avec les 2 coureurs qui devront franchir le sas d'arrivée ensemble sinon l'équipe encourra une pénalité de temps voire une disqualification. Pour se faire, une zone d'attente sera située à 200m de l'arrivée dans laquelle pourra attendre le relayeur n°1.***

### \* Article 3 : Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement, sous peine de disqualification :

- \* Respecter l'environnement (faune et flore) d'autant que l'ensemble des parcours se déroulent dans le Parc des Bauges (cf. article Charte St Off en Trail Eco Responsable); respecter le balisage et les bénévoles,
- \* N'emprunter que les chemins balisés et ne rien jeter sur les sentiers,
- \* Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse,
- \* Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles,
- \* Conserver le matériel obligatoire sur la durée du parcours.

### \* Article 4 : Conditions de participation

De part sa diversité de courses, **ST OFF EN TRAIL** est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non ne présentant aucune contre-indications médicales à l'effort physique. À ce titre, lors de l'inscription, un **Certificat Médical** (ou sa photocopie), **datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve, sera exigible et devra porté au moins la mention « apte (ou non contre-indication) à la pratique de la course à pied et/ou trail en compétition »**. Pour les coureurs licenciés, une photocopie de licence sportive (FFA, FFTri, FFPM ou FFCO) en cours de validité devra être jointe.

Le **TCB** et **IE TDC** sont réservés aux coureurs entraînés, en très bonne condition physique et aptes à courir pendant plusieurs heures d'affilée sur des sentiers de montagne parfois escarpés, et dans des conditions qui peuvent être rendues difficiles par les conditions météorologiques (température pouvant être négative, pluie, neige).

### \* Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font par internet, du 01 juillet 2022 à 8h00, au 28 octobre 2022 à 00h00. Sur place, une majoration sera mise en place.

Attention, le nombre de coureurs par courses est limité. L'organisation se réservant le droit de modifier les marges selon la météo, le nombre d'inscrits ou d'un imprévu nécessitant une adaptation obligatoire.

Les inscriptions seront closes dès que le quota sera atteint, sans avis préalable. Inscriptions possibles sur place, notamment pour le MTC. Le site internet dédié est à privilégier pour toutes les courses et la marche, sauf pour les enfants dont les inscriptions se feront sur place après validation de la fiche d'autorisation parentale.

## \* Article 6 : Annulation d'une inscription

Toute demande d'annulation/remboursement par le participant sera prise en compte uniquement pour raisons médicales et accompagnée d'un certificat médical. Cette demande est à adresser au siège de l'association St Off en Trail avant le 28 septembre 2022. Une somme forfaitaire de 8,00 EUR sera retenue pour les frais. Passé cette date, aucun remboursement ne sera accordé.

Aucune modification d'inscription (changement de nom, de parcours, etc...) ne sera acceptée.

**⚠ Si pour des raisons sanitaires imposées par l'État ou assimilés, St Off en Trail devait être annulé, un remboursement total ou partiel serait mis en place : 100% jusque fin Aout, 80% jusque fin septembre, 50% au-delà** *(nous sommes une petite organisation non professionnelle qui, donnant quasi la totalité de ses bénéfices à des associations, n'a quasi aucune trésorerie pour redémarrer une nouvelle édition si en plus elle a déjà investie dans l'achat de lots, nourriture, boissons...).*

En cas également d'intempéries ne permettant pas de trouver une solution de replis acceptable et sécuritaire, nous pourrions annuler la/les courses sans préavis ni remboursement le jour de l'épreuve. Comptant sur votre compréhension et soutien.

## \* Article 7 : Droits d'inscriptions

Le montant de l'inscription, hors frais en ligne du site partenaire, sont progressifs jusqu'au weekend de l'évènement. Les tarifs de base sont :

\* Trail des Crêts de Bange - Le **TCB** - : 30€

\* Trail des Coteaux en Solo ou Relais à 2 - Le **TDC** - : 18€ Solo ou 22€ pour l'équipe relais / 20€ Canitrail (solo ou relais)

\* La Speed Trail des Coteaux - le **STC** - : 12€ / 17€ Canitrail

\* La UpDown -la **UD** - : 19€, repas inclus (possibilité repas accompagnateur 9€ selon places dispo)

\* Marches des Ruisseaux - La **MR/PMR** - : 10€ pour un adulte et Adolescent à partir de 2007 / 2€ pour un enfant (né en 2013 et après) avec obligation d'être accompagné d'un adulte

\* Mini Trail des Cabro - Le **MTC** - : 0€, GRATUIT

**Ces tarifs comprennent un Lot Coureur attribué aux 500 premiers inscrits sur le TCB/TDC/STC/UD.**

**ATTENTION : toute inscription sur place se verra majorer.**

## \* Article 8 : Ravitaillements

Les parcours se font en semi-autonomie. Le coureur devra être autonome entre 2 points de ravitaillement. Hors du ravitaillement d'arrivée, sont prévus sur les parcours :

- \* Trail des Crêts de Bange - Le **TCB** - : 3 postes de ravitaillement solide et liquide
- \* Trail des Coteaux en Solo ou Relais à 2 - Le **TDC** - : 2 postes de ravitaillement solide et liquide
- \* La Speed Trail des Coteaux - le **STC** - : 1 poste de ravitaillement solide et liquide (arrivée)
- \* La UpDown -la **UD** - : 2 postes de ravitaillement solide et liquide, repas d'arrivée inclus
- \* Marches des Ruisseaux - La **MR/PMR** - : 1 poste de ravitaillement solide et liquide + arrivée
- \* Mini Trail des Cabro - Le **MTC** - : pas de ravitaillement

L'emplacement précis des ravitaillements est spécifié sur le site web pour chaque parcours.

Tout concurrent se doit :

- \* d'être pleinement conscient de la durée et de la difficulté de l'épreuve choisie,
- \* d'avoir acquis lors de sa préparation, une réelle capacité d'autonomie personnelle

permettant de gérer les problèmes induits par ce genre d'épreuves.

***Afin de limiter le volume de déchets, aucun verre en plastique ne sera distribué sur les ravitaillements, la boisson sera servie dans le gobelet personnel obligatoire, y compris dans le sas d'arrivée. L'organisation, moyennant une consigne de 1€, pourra vous en remettre un. Aucune assistance personnelle ne sera tolérée en dehors des aires de ravitaillement.***

## \* Article 9 : Equipement

Matériel fortement recommandé (préconisation F.F.A.) pouvant être vérifié à l'entrée dans le sas de départ pour les **TCB, TDC, MR** :

- \* Une paire de chaussures adaptées au trail et/ou à la marche
- \* Un sac à dos ou un porte-bidon avec réserve d'eau d'1 litre minimum
- \* Une ceinture porte dossard (obligatoire pour le relais TDC à montrer lors de la prise des dossards)
- \* Une réserve alimentaire
- \* Une veste coupe-vent/imperméable à la taille du coureur
- \* Une couverture de survie + Un sifflet

À cette liste obligatoire, un matériel peut être recommandé :

- \* Casquette ou bandana ou tour de coup type «Buff»
- \* Micro polaire
- \* Bâtons
- \* Gants
- \* Un coupe-vent jambes, un pantalon ou collant long ou 3/4
- \* Un appareil photo et votre bonne humeur... !!!

**Conseils utiles et responsables :** Consultez la météo les jours qui précèdent la course. En cas de mauvais temps, nous vous recommandons fortement d'adapter votre équipement. Vous allez évoluer sur un itinéraire de montagne.

Vous pouvez retrouver toutes les informations, astuces de dernières minutes sur le site internet de la course -> [stoffentrail.com](http://stoffentrail.com)

## **Article 10 : Chronométrage, Postes de contrôle & Signalisation**

Le chronométrage sera assuré par l'organisation avec un logiciel dédié propre.

Des postes de contrôle (PC) seront positionnés sur l'ensemble des parcours.

***Toute cession de dossard est strictement interdite.***

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tous les coureurs sont tenus de respecter strictement le tracé du parcours choisi et matérialisé régulièrement par de la rubalise ou des panneaux/fanions indicateurs et/ou des marquages au sol.

***Certains passages aériens et dangereux seront soumis à des consignes spécifiques à respecter obligatoirement notamment lors du passage de la Vy des renards et de la Cochette :***

- \* Interdiction de courir
- \* Interdiction de doubler
- \* Interdiction de s'arrêter en présence d'autres coureurs
- \* Interdiction d'utiliser des bâtons

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

## \* Article 11 : Barrières horaires et porte horaire

L'esprit de **ST OFF EN TRAIL** est de permettre à un maximum de coureurs de réaliser son défi et de rallier la ligne d'arrivée.

Néanmoins, pour des raisons de sécurité, sur le grand parcours Trail des Crêtes de Bange **TCB**, **une porte horaire a été mis en place au passage du Col de la Cochette** soit à un peu plus de la moitié du parcours.

Cette **porte horaire est fixée à 11h00** (soit une Vmoy de 5km/h) afin de permettre aux coureurs de rallier l'arrivée par un itinéraire plus court (6kms de moins soit 25km/1765+) et ainsi de réussir tout de même leur défi en préservant leur intégrité physique...

Les coureurs ne passant pas cette porte horaire rejoindrons plus rapidement l'arrivée mais profiteront tout de même d'un **itinéraire technique et typé trail**.

Ils seront classés après le dernier arrivant ayant effectués la totalité du parcours.

Au départ de certains passages « techniques » définis par l'organisation, une équipe de contrôleurs pourra arrêter un concurrent qu'ils ne jugent pas en état de franchir cette difficulté.

Sur le **TDC** en cas d'abandon du 1er relayeur, son co-équipier pourra effectuer son parcours si et seulement si, l'abandon a été signalé au PC Secours et se fera après accord du Directeur de Course. Dans ce cas, l'équipe sera classée après la dernière équipe ayant réalisée la totalité du parcours.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE :

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jet délibéré de tout déchet hors des poubelles installées aux points de ravitaillement
- Non-respect du parcours et des sentiers matérialisés.
- Non-respect des bénévoles.

## \* Article 12 : Dossards

Les dossards seront remis à la salle des fêtes du village à St Offenge, chef lieu :

\* Le samedi 29 octobre 2021 de 16h à 19h

\* Le dimanche 30 octobre 2021 à partir de 06h00 et jusqu'à 9h30 selon les courses (clôture des inscriptions et donc de remise des dossards 30' avant la course choisie)

***Les dossards ou équivalents doivent être visibles tout au long du parcours sous peine de disqualification.***

Prévoir des épingles ou une ceinture porte-dossard !



## \* Article 13 : Abandon

*En cas d'abandon, il est impératif de rendre son dossard au Poste de Contrôle et/ou au bénévole le plus proche et/ou de prévenir par téléphone le PC Secours afin d'éviter des recherches inutiles.*

Si un concurrent abandonne la course sans prévenir et que l'organisateur procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un coureur l'exigent, l'équipe médicale et l'organisateur ont tout pouvoir de contraindre le concurrent à l'abandon.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Au départ de certains passages « techniques » définis par l'organisation, une équipe de contrôleurs pourra arrêter un concurrent qu'ils ne jugent pas en état de franchir cette difficulté.

## \* Article 14 : Départs & Arrivées

Les départs et les arrivées ont lieu sur la place de la salle des fêtes.

Les horaires de départ sont fixés :

- \* Trail des Crêts de Bange - Le **TCB** - : 8h00
- \* Trail des Coteaux Solo ou Relais à 2 - Le **TDC** - : 8h15 (CaniTrail) / 8h30 (Solo et Relais)
- \* La Speed Trail des Coteaux - le **STC** - : 10h30 (CaniTrail) / 11h coureurs (passage du dernier canitrail)
- \* La UpDown -la **UD** - : le samedi dès 19h
- \* Marches des Ruisseaux - La **PMR 9KM OU MR 12,5KM** - : 09h00
- \* Mini Trail des Cabro - Le **MTC** - : à partir de 11h30, les courses s'enchaînent les unes après les autres / catégories

**Attention, 10mn avant le départ, les concurrents doivent se rendre dans le sas de départ pour le briefing obligatoire.**



## \* Article 15 : Catégories et Récompenses (choix de l'organisation)

Pour chacune des courses chronométrées, un classement scratch sera réalisé. Les récompenses se feront selon les catégories propres à l'organisation soit : -20 / 20-29 / 30-39 / 40-49 / 50-59 / +60. Les catégories ci-après ne sont valables que pour participer aux courses.

ANNÉES DE NAISSANCE	CATÉGORIES
1957 et avant	MASTER 6 & +
1958 à 1962	MASTER 5
1963 à 1967	MASTER 4
1968 à 1972	MASTER 3
1973 à 1977	MASTER 2
1978 à 1982	MASTER 1
1983 à 1987	MASTER 0
1988 à 1999	SENIOR
2000 à 2002	ESPOIR
2003 à 2004	JUNIOR
2005 à 2006	CADET
POUR LES COURSES ENFANTS -> MINI TRAIL DES CABROS «MTC»	4 COURSES ET 3 DISTANCES
enfants nés en 2009 -> 2010	MTC 1,5 km : Benjamin(ne)s
enfants nés en 2011 -> 2012	MTC 1 km : Poussin(e)s
enfants nés en 2013 -> 2015	MTC 0,5 km : Ecole d'athlétisme
enfants nés en 2016 et après	MTC 0,5 km : Baby athlétisme

Des récompenses seront attribuées comme suit (présence obligatoire pour être récompensé) :

- \* Trail des Crêts de Bange - Le **TCB** - : 3 premiers au scratch ♀ et ♂ + 1er de chaque décennie hors scratch ♀ et ♂ (-20 / 20-29 / 30-39 / 40-49 / 50-59 / +60)
- \* Trail des Coteaux Solo ou en Relais - Le **TDC** - : 3 premiers au scratch ♀ et ♂ + 1er de chaque décennie hors scratch ♀ et ♂ (-20 / 20-29 / 30-39 / 40-49 / 50-59 / +60) + 1ère équipe ♂ + 1ère équipe ♀ + 1ère équipe mixte, Canitrail : 3 premières ♀ et ♂ au scratch + 3 premières équipes
- \* La Speed Trail des Coteaux - le **STC** - : 3 premiers au scratch ♀ et ♂ + 1er de chaque décennie hors scratch ♀ et ♂ (-20 / 20-29 / 30-39 / 40-49 / 50-59 / +60) , Canitrail : 3 premières ♀ et ♂ au scratch
- \* La UpDown -la **UD** - : récompenses pour le meilleur homme et la meilleure femme au scratch (cumul montée + descente) puis ensuite, classements à la montée, à la descente avec récompenses aux 1er de chaque catégorie (hors meilleur homme/femme du scratch).
- \* La Marche des Ruisseaux - La **PMR ou MR** - : pas de récompenses, pas de classement
- \* Mini Trail des Cabro - Le **MTC** - : récompense pour tous les «Kids Finisher»

Les concurrents de la TCB + TDC (Solo + Relais) + STC + UD pourront prétendre à un Lot Coureur.

L'organisation se réserve le droit de distribuer des lots aux participants des courses non classées (sans en avoir l'obligation).

## **\* Article 16 : Sécurité / Assistance médicale**

Des postes de secours, composés d'un médecin et de secouristes seront présents lors de cette manifestation.

Des secouristes seront également implantés le long du parcours et seront en liaison radio avec le PC de la course.

Les équipes médicales seront présentes pendant toute la durée de l'épreuve.

Le médecin officiel sera habilité à retirer le dossard de tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Le coureur s'engage à accepter les décisions prises par la Direction de Course.

Il appartient à chaque coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- \* En se présentant à un poste de secours
- \* En appelant le PC course (le n° de tél. sera communiqué à la remise des dossards et inscrit sur chaque dossard)
- \* En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de

## \* Article 17 : Assurance

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Pour les autres participants, il leur incombe d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle Accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L 321 – 4 du code du sport).

La Direction de course se réserve le droit de refuser l'accès à St Off en Trail si la licence présentée n'est pas valide ou si le Certificat médicale présenté n'est pas conforme (cf. article 4) sans même à devoir vérifier l'assurance personnelle du concurrent.

## \* Article 18 : Droit d'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisateur ainsi que leur ayant droits tels que partenaires et médias un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion et de la communication de l'épreuve.



## \* Article 19 : Charte Eco Responsable

**ST OFF EN TRAIL** de part son esprit, sa nature, ses ambitions, sa géographie et sa démarche associative avec le Sou des Écoles du village, s'inscrit dans une volonté de démarche éco responsable.

C'est une équipe de bénévoles entières qui veillera au respect de la charte avant, pendant et après la manifestation et réalisera une évaluation bilan qui sera publiée sur le site.

Pour cela, cette manifestation dédiée à la famille a été imaginée pour mettre en valeur la nature dans laquelle s'intègre notre village et notamment le Parc des Bauges.

Ainsi, le choix du site s'est porté notamment sur la mise en avant de la Montagne de Bange pour l'ensemble des courses, promontoire emblématique du village.

-> toutes ses sorties Off Road se dérouleront sur des boucles afin d'éviter tous les déplacements en voiture (volonté de diminuer l'impact carbone -> CO-VOITURER via les sites dédiés comme **Mobisavoie, MoveWizz, BlaBlaCar, LaRoueVerte, Karzoo, RoulezMalin...**).

Ensuite, l'organisation aura à coeur de valoriser :

-> le règlement de la manifestation met en avant la démarche éco responsable à travers sa mise en ligne au lieu d'un tirage papier,

-> nous invitons tous les participants en plus du covoiturage, à utiliser les parkings proposés pour limiter l'impact sur la nature,

-> le tri sélectif sera mis en place sur le village départ ainsi que sur tous les ravitaillements, aucun gobelet ne sera proposé si ce n'est des réutilisables et les gros conditionnements pour les boissons seront privilégiés,

-> utilisation du papier de manière parcimonieuse et toujours sur papier recyclé ou issu de forêts gérées,

-> inscriptions prioritairement en ligne avec une facilité d'échanges via mail, site dédié, page Facebook,

-> tableau des partenaires réalisé par les enfants de l'école du village et pouvant être chaque année réutilisé,

-> le balisage est réalisé à l'aide de rubalise biodégradable et prioritairement avec des fanions réutilisables chaque année,

-> tous les bénévoles seront sensibilisés à cette démarche de respect de l'environnement et du Parc des Bauges,

-> les lots coureurs seront tous confectionnés, créés par des artisans, agriculteurs et artistes issus et vivant dans le village

**ST OFF EN TRAIL** respire, transmet et vit ECO RESPONSABLE depuis 2017 avec Vous Tous !!!

# L'inscription à une des épreuves de **ST OFF EN TRAIL** vaut acceptation du règlement et de sa Charte



**Eco-manifestations Sportives en Auvergne Rhône-Alpes**

MANIFESTATION SPORTIVE Développement Durable

CHARTRE OR

MANIFESTATION SPORTIVE Développement Durable

Aux vues des actions cochées dans le formulaire de cette manifestation, la plateforme "EcoManifestation" décerne le diplôme **or** à la manifestation :

organisée par **St Off En Trail**

Manifestation de Trail du 24 octobre 2020 08:00 au 25 octobre 2020 20:00 se déroulant à Saint-Offenge-Dessous.  
Elle traverse le ou les parcs : Massif des Bauges.

Fait le 15 juin 2020 10:43



Label Manifestation Sportive de Nature et Développement Durable

Le label « Manifestation Sportive de Nature et Développement Durable » est attribué à :

Nom de la Manifestation : St Off en Trail  
Dates : 29 octobre 2017  
Lieu : Saint Offenge  
Nom de la structure organisatrice : Association St Off en Trail  
Adresse : email, postale :

Ce label atteste de l'engagement de Association St Off en Trail à mettre en œuvre des actions respectueuses des valeurs et des principes du « Développement Durable », avec le double objectif de préserver le patrimoine naturel, social, économique local et de sensibiliser le plus grand nombre.

pour le Préfet de la Savoie,  
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

L'organisateur

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif

